publilégal®
contact@publilegal.fr
Tèl : 01.42.96.09.43

VILLE DE PARIS

Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 2 décembre 2023

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Préalable à la délivrance d'un permis de construire portant sur le projet « immeuble PRD MONTPARNASSE » à Paris 15ème arrondissement

Par arrêté municipal en date du 11 septembre 2023, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la Mairie du 15ème arrondissement de Paris

du mercredi 25 octobre 2023 à 8h30 au vendredi 1er décembre 2023 à 17h00

© DILLER SCOFIDIO + RENFRO

Cette participation du public par voie électronique a pour objet la restructuration lourde d'un bâtiment de bureaux d'environ 170 mètres de long et 22 mètres de large, sur le socle de la gare Montparnasse, composé de 16 niveaux en superstructure et de lots imbriqués dans les espaces de la gare à différents niveaux d'infrastructure.

Les travaux consistent en la surélévation de la toiture par la création d'un équipement de production agricole, la construction d'un étage supplémentaire du niveau d'entrée du bâtiment, le remplacement de l'ensemble des façades par des façades vitrées bioclimatiques, la création de volumes vitrés en débord rythmant les pignons latéraux, le réaménagement intérieur avec création d'espaces en double ou triple hauteur et la modification des liaisons verticales, après démolitions partielles de planchers.
Refonte du premier sous-sol (niveau Z) avec suppression du restaurant inter entreprise actuel, création d'un parc de stationnement vélos avec ses locaux annexes et de locaux techniques.
Les surfaces végétalisées seront augmentées de 4.826 m² avec la transformation de la toiture technique en jardin et potager, la végétalisation partielle des pignons latéraux et de la toiture en débord du niveau 2 et du niveau 0.
La surface créée est d'environ 8.776 m² ; la surface démolie est d'environ 11.972 m².

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

https://www.registre-numerique.fr/immeuble-prd-montparnasse-participationdupublic

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public sur support papier, pendant toute la durée de la procédure, à la mairie du 15ème arrondissement, 31 rue Peclet, (téléphone : 01.55.76.15.15 - https://www.mairie15.paris.fr) ouverte les lundis, mardis, mercredis (sauf le mercredi 1er novembre qui est férié) et vendredis de 8h30 à 17h00, et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie du 15ème arrondissement, 31 rue Peclet, aux jours et horaires susmentionnés (téléphone : 01.55.76.15.15 - https://www.mairie15.paris.fr), afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

. le dossier de permis de construire ;
. une étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale ;
. l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et des collectivités intéressées ;
. et un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier et des observations ou questions sur le projet, et des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises, peuvent être adressées à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : DU-immeuble-PRD-montparnasse@paris.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

Les personnes responsables du projet sont pour la SCI PRD Montparnasse, Monsieur Adrien Blanc, pour la SCI PRD Montparnasse 2, Monsieur Grégoire de Courson, et pour la SCI PRD Montparnasse 3, Monsieur Thibaut Gracia, sis 87 rue de Richelieu, 75002 Paris.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.

Imprimé par nos soins sur support en polypropylène 100% recyclé et recyclable* N° EP 23-321